

**CONVENTION FINANCIERE  
EXTERNE /DEMI-PENSIONNAIRE  
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, entre le Lycée des Monts du Lyonnais et la famille de

scolarisé en classe de

En tant que Régime :

Externe

Demi - pensionnaire 4 jours

Demi - pensionnaire 5 jours

### 1. FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont de **80 €**. Ils doivent être retournés impérativement avec le dossier d'inscription dûment complété.
- En cas de désistement, les frais de dossier restent acquis par l'établissement

### 2. PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LA VALIDATION DE CERTIFICATIONS OU DIPLÔME

- Pour les élèves de CAP et les élèves de Bac pro Logistique et Transport, **une participation aux frais de 20 € (10 euros en CAP 1<sup>ère</sup> année, 10 euros en CAP 2<sup>ème</sup> année, 10 euros en 1<sup>ère</sup> Bac pro Logistique et Transport, 10 euros en Terminale Bac pro Logistique et Transport)** est demandée pour la formation de Sauveteur Secourisme du Travail et l'obtention du diplôme correspondant. Tarif pour passer cette certification en candidat libre : 140 euros minimum.

- Les élèves de CAP OOL et Bac Pro Logistique/transport suivent une formation préparatoire pour passer l'attestation de formation et d'évaluation à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté n° 1, 3 et n° 5. Cette attestation est valable pendant 5 ans à compter de la délivrance du diplôme. Le coût réel pour valider cette attestation en candidat libre est de 300,00 €. Une participation aux frais de 70 € par an est demandé aux familles. Toute candidature non retenue ou tout abandon de scolarité en cours de formation donnera lieu au remboursement de ces frais.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement après inscription aux formations.

### 3. CONTRIBUTION DES FAMILLES

#### ◆ FRAIS DE SCOLARITE

La scolarité permet de couvrir les frais non pris en charge par l'Etat ou le Conseil Général, notamment ceux liés à l'entretien des biens immobiliers, aux constructions, à l'achat de mobilier et matériel professionnel, indispensables à de bonnes conditions de travail. Ils couvrent les frais fixes, à savoir les frais postaux, les fournitures, les documents et le matériel distribués aux élèves.

#### ◆ FRAIS LIES AUX ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Une avance « voyage et sorties scolaires » d'un montant de 130 € par année est demandée aux familles pour financer :

- Partiellement un voyage pédagogique **avec une ou plusieurs nuits à l'extérieur (un complément financier pourra être demandé aux familles)**
- En totalité les sorties pédagogiques ponctuelles avec déplacement.

#### ◆ FRAIS LIES AUX ETUDES SURVEILLEES

Une étude surveillée et/ou des soutiens sont proposés gratuitement à tous les élèves de 16h45 à 17h45 sauf le vendredi.

En s'inscrivant à ce service, **l'élève s'engage par trimestre.**

## EXTERNE

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Couture et de la Confection		
	3 <sup>ème</sup> PMET	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes <sup>1</sup>	884 €	998 €	998 €	1 154 €	1 154 €	1 154 €	1 227 €	1 227 €	1 227 €
SST		10 €	10 €						
Avance voyages / Sorties pédagogiques	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
<b>Total</b>	<b>1 014 €</b>	<b>1 138 €</b>	<b>1 138 €</b>	<b>1 284 €</b>	<b>1 284 €</b>	<b>1 284 €</b>	<b>1 357 €</b>	<b>1 357 €</b>	<b>1 357 €</b>
Acompte <sup>2</sup>	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €
<b>Total restant dû</b>	<b>814 €</b>	<b>938 €</b>	<b>938 €</b>	<b>1 084 €</b>	<b>1 084 €</b>	<b>1 084 €</b>	<b>1 157 €</b>	<b>1 157 €</b>	<b>1 157 €</b>
<b>Mensualités de sept.2025 à juillet 2026 (11 mois)</b>	74,00 €	85,27 €	85,27 €	98,54 €	98,54 €	98,54 €	105,18 €	105,18 €	105,18 €

	CAP OOL		Bac Pro Logistique - Transport		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes <sup>1</sup>	998 €	998 €	1 154 €	1 154 €	1 154 €
SST/CACES	80 €	80 €	70 €	80 €	80 €
Avance voyages / Sorties pédagogiques	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
<b>Total</b>	<b>1 208 €</b>	<b>1 208 €</b>	<b>1 354 €</b>	<b>1 364 €</b>	<b>1 364 €</b>
Acompte <sup>2</sup>	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €
<b>Total restant dû</b>	<b>1 008 €</b>	<b>1 008 €</b>	<b>1 154 €</b>	<b>1 164 €</b>	<b>1 164 €</b>
<b>Mensualités de sept.2025 à juillet 2026 (11 mois)</b>	91,64 €	91,64 €	104,91 €	105,82 €	105,82 €

<sup>1</sup> La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

<sup>2</sup> L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2025 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque : En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive)

## ELEVES DEMI – PENSIONNAIRES

### Formule 4 Jours

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Couture et de la Confection		
	3 <sup>ème</sup> PMET	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes <sup>1</sup>	884 €	998 €	998 €	1 154 €	1 154 €	1 154 €	1 227 €	1 227 €	1 227 €
SST		10 €	10 €						
Avance voyages / Sorties pédagogiques	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
SELF <sup>2</sup> tous les jours sauf le mercredi	745 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €
<b>Total</b>	<b>1 759 €</b>	<b>1 858 €</b>	<b>1 858 €</b>	<b>2 004 €</b>	<b>2 004 €</b>	<b>2 004 €</b>	<b>2 077 €</b>	<b>2 077 €</b>	<b>2 077 €</b>
Acompte <sup>3</sup>	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €
<b>Total restant dû</b>	<b>1 559 €</b>	<b>1 658 €</b>	<b>1 658 €</b>	<b>1 804 €</b>	<b>1 804 €</b>	<b>1 804 €</b>	<b>1 877 €</b>	<b>1 877 €</b>	<b>1 877 €</b>
<b>Mensualités de sept.2025 à juillet 2026 (11 mois)</b>	<b>141,73 €</b>	<b>150,73 €</b>	<b>150,73 €</b>	<b>164,00 €</b>	<b>164,00 €</b>	<b>164,00 €</b>	<b>170,64 €</b>	<b>170,64 €</b>	<b>170,64 €</b>

	CAP OOL		Bac Pro Logistique - Transport		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes <sup>1</sup>	998 €	998 €	1 154 €	1 154 €	1 154 €
SST/CACES	80 €	80 €	70 €	80 €	80 €
Avance voyages / Sorties pédagogiques	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
SELF <sup>2</sup> tous les jours sauf le mercredi	720 €	720 €	720 €	720 €	720 €
<b>Total</b>	<b>1 928 €</b>	<b>1 928 €</b>	<b>2 074 €</b>	<b>2 084 €</b>	<b>2 084 €</b>
Acompte <sup>3</sup>	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €
<b>Total restant dû</b>	<b>1 728 €</b>	<b>1 728 €</b>	<b>1 874 €</b>	<b>1 884 €</b>	<b>1 884 €</b>
<b>Mensualités de sept.2025 à juillet 2026 (11 mois)</b>	<b>157,09 €</b>	<b>157,09 €</b>	<b>170,36 €</b>	<b>171,27 €</b>	<b>171,27 €</b>

<sup>1</sup>La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

<sup>2</sup> Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

<sup>3</sup> L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2025 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

## ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

### Formule 5 jours

	CAP EPC			Bac Pro AGOrA Bac Pro MRC			Bac Pro Métiers de la Couture et de la Confection		
	3 <sup>ème</sup> PMET	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes <sup>1</sup>	884 €	998 €	998 €	1 154 €	1 154 €	1 154 €	1 227 €	1 227 €	1 227 €
SST		10 €	10 €						
Avance voyages / Sorties pédagogiques	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
SELF <sup>2</sup> tous les jours	920 €	895 €	895 €	895 €	895 €	895 €	895 €	895 €	895 €
<b>Total</b>	<b>1 934 €</b>	<b>2 033 €</b>	<b>2 033 €</b>	<b>2 179 €</b>	<b>2 179 €</b>	<b>2 179 €</b>	<b>2 252 €</b>	<b>2 252 €</b>	<b>2 252 €</b>
Acompte <sup>3</sup>	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €
<b>Total restant dû</b>	<b>1 734 €</b>	<b>1 833 €</b>	<b>1 833 €</b>	<b>1 979 €</b>	<b>1 979 €</b>	<b>1 979 €</b>	<b>2 052 €</b>	<b>2 052 €</b>	<b>2 052 €</b>
<b>Mensualités de sept.2025 à juillet 2026 (11 mois)</b>	157,63 €	166,64 €	166,64 €	179,91 €	179,91 €	179,91 €	186,55 €	186,55 €	186,55 €

	CAP OOL		Bac Pro Logistique - Transport		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
Scolarité annuelle/Frais fixes <sup>1</sup>	998 €	998 €	1 154 €	1 154 €	1 154 €
Avance voyages / Sorties pédagogiques	130 €	130 €	130 €	130 €	130 €
SST/CACES	80 €	80 €	70 €	80 €	80 €
SELF <sup>2</sup> tous les jours	895 €	895 €	895 €	895 €	895 €
<b>Total</b>	<b>2 103 €</b>	<b>2 103 €</b>	<b>2 249 €</b>	<b>2 259 €</b>	<b>2 259 €</b>
Acompte <sup>3</sup>	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €	-200 €
<b>Total restant dû</b>	<b>1 903 €</b>	<b>1 903 €</b>	<b>2 049 €</b>	<b>2 059 €</b>	<b>2 059 €</b>
<b>Mensualités de sept.2025 à juillet 2026 (11 mois)</b>	173,00 €	173,00 €	186,27 €	187,18 €	187,18 €

<sup>1</sup> La scolarité annuelle comprend :

- L'assurance « Individuelle accident des élèves » formule « Confort » – Mutuelle St Christophe.
- Les dépenses liées aux sorties pédagogiques ponctuelles à la journée (transport, cinéma, musée, visite d'entreprise, salon de l'orientation...).

<sup>2</sup> Montants calculés en déduisant les périodes de stage et les vacances scolaires.

<sup>3</sup> L'acompte scolarité sera intégralement remboursé pour tout désistement avant le 2 juillet 2025 ou pour toute candidature refusée par l'établissement.

Remarque :

- En cas d'arrêt de scolarité, tout trimestre commencé est dû (sauf cas de force majeure : maladie, déménagement, exclusion définitive).
- En cas d'absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs, les repas seront remboursés à hauteur de 4.50 euros/jour.

#### 4. REMARQUES IMPORTANTES

En cas de non-paiement, après lettres de rappel, l'établissement se réserve le droit :

- de passer l'élève externe,
- de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante,
- de faire appel à une société de recouvrement pour le paiement de la totalité des sommes restant dues pour l'année 2025/2026 (facture annuelle) sauf si la famille a pris contact avec notre établissement pour qu'une solution amiable soit trouvée.

Cette convention financière doit être rendue au Lycée, dans le dossier d'inscription, elle sera signée électroniquement par le représentant légal, signature qui atteste qu'il en a eu connaissance et qu'il l'accepte.

Mme PLAISANCE  
Cheffe d'Établissement



MODE DE REGLEMENT :

Virement ( merci de joindre le mandat de prélèvement ainsi que le RIB)

Autre (chèque, virement, CB, espèce)

"lu et approuvé"

Date :

Signature : *Ce document sera signé électroniquement lors de la validation de votre dossier d'inscription.*